



Sarah-Jane Mirou
et Amélie d'Heilly, associées



La négociation collective dans l'intérêt de tous !

Grâce à sa formation spécifique à la négociation collective, l'équipe de Latournerie Wolfrom Avocats aide les entreprises à se préparer de manière efficiente pour leurs négociations collectives afin d'en tirer le meilleur parti et sortir gagnantes des éventuelles difficultés qu'elles rencontrent. Entretien avec Sarah-Jane Mirou et Amélie d'Heilly, associées au sein du département social du cabinet.

La crise sanitaire a fortement impacté les relations au travail. Qu'avez-vous observé dans ce cadre ?

Il y a d'abord eu une première phase de sidération et de mise en œuvre à marche forcée du télétravail dans un cadre réglementaire et sanitaire instable.

Ensuite, il y a eu une phase d'adaptation et d'acceptation à cette nouvelle organisation du travail.

Enfin, il y a eu une phase de projection notamment quant à la pérennité de l'activité ou l'impact sur l'emploi résultant des nouvelles problématiques liées à la crise.

Nous avons aussi remarqué qu'au cours de cette crise, le Gouvernement et les administrations sont entrés dans le détail pratique de la mise en œuvre des règles spécifiques adoptées avec une vitesse d'exécution inhabituelle notamment avec l'édiction des questions/réponses ou de protocoles. En parallèle, les avocats ont dû adapter leur rôle en faisant notam-

ment du lobbying auprès des administrations et du gouvernement pour faire remonter rapidement les difficultés pratiques résultant des textes adoptés dans l'urgence et faire évoluer les normes sur certains points.

En quoi la négociation collective et ses outils sont-ils efficaces pour passer le cap de la crise ?

Aujourd'hui, toutes les entreprises, y compris les TPE, peuvent mettre en place un dialogue social. De plus, le champ de la négociation a été extrêmement élargi donnant aux entreprises une grande liberté pour adapter le cadre légal à leur situation propre. L'adaptation du cadre légal peut se faire au moyen de plusieurs outils (GPEC, rupture conventionnelle collective, accords de performance collective...).

Il faut par ailleurs noter que les instances représentatives du personnel peuvent être de véritables relais internes pour l'imprégnation et la mise en œuvre efficace des accords.

Dans ce cadre, à quel niveau intervenez-vous ?

Nous les accompagnons dans la préparation de leur négociation. Pour cela nous fixons avec eux les objectifs, réfléchissons aux intérêts de négociation des partenaires, discutons des potentiels points d'accord et de divergence, pour dérouler la feuille de route et mener la négociation.

Ensuite, nous les accompagnons plus classiquement pour la rédaction des accords et les aidons à ce que leur mise en œuvre soit la plus fluide possible. ●

Contact :

- sj.mirou@latournerie-wolcom.com
- a.dheilly@latournerie-wolfrom.com
- www.latournerie-wolcom.com